

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Savigneux (42600)

Réponses de Maxime Tissot, au nom de la liste « Liste de CHRISTOPHE BRETTON Agir Ensemble Unis pour Savigneux »

— le 27/02/2020 à 12:49 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

La réflexion et le lancement du plan vélo a déjà débuté lors du précédent mandat et se poursuivra selon les projets préalablement établis dans le plan Savigneux à Vélo.

Action n°2 : je m'engage

Affecter au moins 5% du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Une part de 10€ par an et par habitant est souhaitable.

Notre commune compte actuellement 3507 habitant. Le budget alloué aux mobilités douces est même supérieur à ce montant puisqu'il s'élève d'ores et déjà à 85 000 euros sur les budgets précédents avec un montant des investissements de 75 000 Euros pour la seule année 2020(soit 21,40 euros par habitant).

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Monsieur vélo s'engage à mettre en place chaque année un comité vélo régulier en adaptant le nombre de réunion(d'un minimum de de 2 fois par an)et leurs durée en fonction des avancées significatives ou des besoins.

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Idem action N°3

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Route de Lyon, Rue de Feurs, RD 204, Rue de l'Industrie,...

Et n'oublions pas qu'une circulation apaisée permet de se passer d'équipements cyclables parfois difficiles à réaliser dans un environnement contraint.

L'action est déjà engagée concernant les zones de circulation apaisées avec des équipements cyclables sécurisants facilement mise en place(rue de la poste,

rue de la petite vitesse, rue des peyrots. Chemin de Chantegrelet aménagé avec une voie de circulation pour les piétons et "vélos enfants" sécurisée séparée de la chaussée par une noue végétalisées.

La création de pistes cyclables dédiées est programmée dès 2020 sur un axe principal de circulation la rue du champ de mars (660mètres). La réalisation des alignements de la rue Bayard permettra à terme 2021 la création là aussi de pistes cyclables dédiées permettant l'aménagement devant les écoles, crèche, salle polyvalente et plus généralement l'ensemble des bâtiments publics du secteur la création d'une zone de rencontre apaisée à 20 km/h ou les modes doux seront privilégier.

Action n°6 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : gare, crèche, médiathèque, terrains de sport, stades

Il est envisageable de mettre en place des petites pancartes jalonnant les principaux axes sous forme d'un marquage de couleur par exemple pour se rendre sur des pôles d'activités de la commune (étang, complexe sportif, médiathèque...)

Action n°7 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération gare, crèche, médiathèque, terrains de sport, stades.

Idem action n°6

Action n°8 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de Montbrison, Champdieu, Précieux,....

Une discussion est en cours avec la commune de Montbrison afin de modifier le sens de circulation de la rue des Jardiniers en passant à sens unique afin de créer des bandes cyclables ainsi que le passage à 30km/h. Cette action sera réalisée courant 2020. Les inter-connexions avec les communes du bassin seront systématiquement étudiées.

Action n°9 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Cette démarche est déjà appliquée sauf sur les axes faisant l'objet de réflexions quand au devenir d'une infrastructure qui ne remplit plus ses fonctions et qui nécessite à terme un remplacement par un autre système plus sécurisant et performant.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°10 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

C'est l'action qui est engagée conjointement avec le plan vélo de la commune notamment avec l'axe tel que l'avenue du champ de mars.

Action n°11 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Les axes déjà équipés possèdent d'ores et déjà des aménagements induisant une diminution de la vitesse comme sur la rue de Chantegrelet. Le plan de circulation déjà entamé et programmé prévoit à terme qu'une grande majorité des axes du centre soient passés à 30km/h et que la zone de rencontre à 20km/h soit étendue. Des pistes cyclables dédiées seront intégrées chaque fois que la voirie sera refaite et un marquage sécurisant sera appliqué sur des axes apaisés qui ne nécessitent pas d'infrastructures cyclables lourdes.

Action n°12 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Le 30 km/h doit devenir la règle et le 50 km/h l'exception.

Idem action n°11

Action n°13 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le plan vélo déjà entamé introduit des double-sens cyclable, des tourne-à-droite vélo et des sas vélo aux feux (carrefour de la Madone, rue de la Poste, de la petite Vitesse, des peyrots)

Action n°14 : je m'engage

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment dans toute la partie agglomérée de la commune.

Idem action n°13

Action n°15 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

La restriction de la circulation aux abords des écoles est prévue puisqu'elle comprendra l'extension de la zone 20km/h et la mise à sens unique d'une partie des voiries concernées.

Action n°16 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

On peut garer 10 vélos sur une place de stationnement voiture.

9 abris à vélo sécurisés et protégés fabriqués par une entreprise locale à Bonson seront très prochainement (mars et avril 2020) installés aux abords des principaux pôles d'attractivité (écoles, gymnases, salle polyvalente, médiathèque...).

Action n°17 : je m'engage

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

La configuration de notre commune ne se prête guère à cette recommandation.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°18 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé dans les écoles, dans les stades, dans tous les équipements publics, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Idem action n°16

Action n°19 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

La peur de se faire voler son vélo est un des principaux obstacles au développement de cette pratique.

Idem action n°16

En plus des abris vélos déjà prévus, quelques arceaux vélos supplémentaires pourront être prévus aux abords des commerces si le besoin est identifié en plus de ceux déjà présents.

Action n°20 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Idem action n°16.

Un local dédié existe déjà au sein de l'école élémentaire.

Action n°21 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Les piétons qui veulent traverser deviennent alors plus visibles.

Cette action peut effectivement être mise à l'étude notamment sur la rue de Lyon.

Action n°22 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Il en va de l'initiative des copropriétés et des bailleurs sociaux de mettre en place cette action mais la commune veillera à demander la réflexion de tels aménagements.

Action n°23 : je m'engage

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Idem n° 22

Action n°24 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Cette mesure se révèle relativement couteuse pour un bénéfice très limité.

Action n°25 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Il est possible d'inciter un entrepreneur à s'installer pour proposer ce type de service.

Action n°26 : je m'engage

Mettre des locaux à disposition de l'association Mont'àVélo et toutes les associations qui travaillent pour promouvoir le vélo sur l'agglomération.

Une maison des associations est d'ores et déjà implantée afin de répondre aux besoins de toutes les associations de la commune. Mais un espace plus spécifique peut être envisagé en partenariat avec le VVS lors de la création du local en "dur" mais dans le cadre d'une mutualisation des espaces.

Action n°27 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Idem action N°26

L'installation d'une machine à graver représente un surcoût financier et n'apportera pas un bénéfice significatif sur notre commune mais reste plus adaptée à des agglomérations plus conséquentes où le vol de vélo s'y trouve plus développé.

Promouvoir une culture vélo

Action n°28 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Cette demande est à encourager

Action n°29 : je ne m'engage pas

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Il est bien plus simple et rapide, et moins onéreux de demander aux enfants de venir avec leur propre vélo, ce qui peut les inciter à se rendre à l'école à vélo par la même occasion. avec son propre matériel et ses séances pédagogiques préétablies. Cette action est effectuée depuis de nombreuses années au sein de l'école primaire de Savigneux grâce à un intervenant extérieur qui vient avec son matériel et ses méthodes pédagogiques

Action n°30 : je ne m'engage pas

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Il existe dans une commune voisine un site permettant un tel apprentissage et la portée d'un tel dispositif en terme d'intérêt est limitée

Action n°31 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Les services techniques bénéficient déjà d'un véhicule automobile électrique. Cet équipement peut être complété à terme par un vélo rallongé ou vélo cargo pour certaines actions menées par ces services.

Action n°32 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Pourra être étudié en réflexion avec les personnels via leurs initiatives.

Action n°33 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Une réflexion peut être engagée à cette attention

Action n°34 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture".

Ponctuellement, un temps et un espace peut être alloué à cet effet. Cette initiative a déjà été initiée lors d'une journée de lancement du plan vélo.

Action n°35 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable qui met en danger la vie des usagers de l'espace public les plus fragiles (enfants, piétons, personnes âgées, PMR. L'amende à 135€ pour stationnement très gênant est destinée à lutter contre ce fléau.

Des demandes en ce sens peuvent être conduites auprès des services publics de gendarmerie concernés qui seront les seuls juges de leur application.

Action n°36 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

C'est une démarche d'ores et déjà entreprise dans le bulletin municipal et qui sera poursuivie.

Commentaires généraux

La commune de Savigneux via la liste sortante Agir Ensemble Unis pour Savigneux emmenée par Christophe BRETTON s'inscrit depuis plus de 5 ans dans la réflexion d'une modification de son plan de circulation pour favoriser les modes de déplacements doux et apaisés.

Cette politique volontariste nous voulons la faire perdurer dans le temps et la développer à la mesure de nos moyens humains et en réalité avec nos engagements financiers réalistes et optimisés via un maximum de subventions afin de limiter l'impact sur les impôts des Savignolais et Savignolaises.

D'une manière générale nous intervenons le plus souvent possible auprès des pouvoirs publics (LFA, département, région,) afin de mettre en place une politique volontariste sur la création d'une piste cyclable dédiées le long de la rocade qui ceinture notre commune.

Nous sommes à l'écoute des différentes associations et collectifs afin d'instaurer un dialogue fort et constructif afin que nous puissions avancer ensemble dans l'intérêt commun.

LA MOBILITE EST L'ENJEU DE DEMAIN POUR L'AVENIR DE TOUS.